

Mercredi 25 Août 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq août à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIOCH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12/08/2021

PRÉSENTS : MM. PIOCH Gérard, BAUTISTA Olivier, CASAL Laetitia, CHAMPION Roger, DOUTRE Jacques, FAVRIE Alain, PACKHAM Ann, PEYRAC Laurent, Patrick WOJNAROWSKI, BOLANO Francis

Absents excusés : Delphine HERNANDEZ, [Sabrina Perocheau](#), Jennifer Alvarez

Procurations : Mr Dominique FARAIL a donné procuration à Monsieur Gérard PIOCH

Secrétaire : BOLANO Francis

Objet : Heures MORA Benoit pour Christine SANCHEZ /

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Benoît MORA continue ses heures aux écoles afin qu'il aide Christine SANCHEZ.

Objet : Non revalorisation des baux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de revalorisation des baux pour l'année 2021 avec possible extension pour 2022.

Objet : Certification de la gestion forestière durable des forêts

Suite à l'incendie du bois de Moux, une entreprise a proposé ses services pour effectuer la coupe de bois brûlé, en relation avec l'ONF. Ils demandent à ce que la commune soit certifiée par le PEFC. De ce fait la commune décide d'adhérer à ce processus.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune, de s'engager au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en oeuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Le conseil est pour à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De s'engager dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Moux possède en Occitanie.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R121.2 du code forestier.

Total de surface à déclarer : 226 ha de bois brûlé sous aménagement et 0 ha hors aménagement.

-De respecter les règles de gestion forestière durable* en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt.

-D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de gestion forestière durable* sur lesquelles je me suis engagé

pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie.

- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et l'autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable* en vigueur.
- De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie
- D'informer PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Objet : Architecte CATHALA pour les écoles :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier pour l'agrandissement de la cantine avance. Pour cela il a été décidé de faire appel à Monsieur CATHALA, architecte et de revoir les plans en ne faisant qu'une cantine aux normes.

Objet : Vitesse dans le village et amélioration de la visibilité :

Nous entamons une réflexion sur la vitesse des voitures dans le village. Pour des raisons de sécurité et de visibilité, des aménagements sont envisagés pour réduire la vitesse et limiter la hauteur des véhicules qui stationnent sur certains tronçons du village.

De plus, par manque de visibilité, les plantes du rond-point des Rosiers seront retirées.

Objet : Incendie :

Monsieur le Maire fait le point sur l'incendie qui a touché la commune au mois de Juillet. Il informe que des remerciements ont été faits sur panneau pocket. Il remercie également toutes les personnes qui ont aidé ou proposé leur aide.

Pour la sécurisation des habitants de la Bade et suite au dernier incendie, des démarches ont été effectuées par la commune auprès de : Préfecture, DDTM, SDIS, sécurité civile et ONF, ceci afin de créer des pistes d'accès ainsi qu'à l'agrandissement de la route du col de Portes. Cela permettra l'accessibilité et le passage de camions de pompiers.

Objet : Visite du sénateur :

Mr le maire informe que nous avons reçu le sénateur Pla à la suite des événements de cet été.

Objet : Travaux

La démolition et l'aménagement de la maison cabane sont en cours.

La buanderie de l'école est finie.

Le plan de relance école est bientôt fini, il manque les 2 portes des logements.

A venir le plan de relance pour la mairie.

Le chemin le long de l'autoroute a été refait.

Un arrêté doit être créé, conformément au règlement sanitaire départemental, obligeant les propriétaires de chiens à les attacher dans l'enceinte du village. Tout chien et chat qui seront récupérés seront envoyés à la fourrière.

Des tests de fumée ont permis de constater que 5 habitations ne respectaient pas les règles de raccordement des eaux fluviales (envoyés dans les égouts)

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE